



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
22 JUIN 2022**

**OBJET : Crédation d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

L'an deux mil vingt et deux,  
le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni  
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

**Etaient présents :**

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,  
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame  
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame PLESSIER,  
Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur COSSON, Madame POULENARD, Monsieur  
MEUCCI, Monsieur LTEIF.

**Etaient absents :**

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.  
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé pouvoir à Monsieur BRUVIER.  
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.  
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.  
Madame FERRER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée.

Monsieur NÉRIN, absent.  
Monsieur CORTÈS, absent.  
Madame MOREL, absente.  
Monsieur GUÉTROT, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

**DELIB 35/22 – Crédation d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

**Le Conseil,**

Considérant le besoin d'anticiper les futurs départs à la retraite des agents,

Considérant le départ d'un agent qui fera valoir ses droits à pension d'ici quelques mois,

Considérant la demande d'un agent de pouvoir donner une autre direction à sa carrière,

Considérant la mise en place dès à présent d'un binôme, d'un tuiage, d'une transmission de savoirs, de connaissances entre ces deux agents afin de palier ce futur départ sans mettre en difficulté la collectivité,

Considérant que le grade de l'agent retenu n'est pas en adéquation avec les missions du poste en question,

Considérant la nécessité de mettre en conformité le grade et les missions,

Considérant que ce poste relève de la filière administrative, sur le grade d'adjoint administratif,

**Délibère**

**Article 1 :** Crée un poste d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 23

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

**Adopté à la majorité**

Date de convocation : 14/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

N° : 35/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue  
En sous-Préfecture le : 24/06/22

Publié le : 24/06/22

Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

DELIB 35/22 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.



Vice-président des Pays du Clermontois